

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Gare de Paris Gare de Lyon

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'une réserve déportée.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Une réserve déportée en gare de Paris Gare de Lyon.

Descriptif de l'emplacement : une réserve déportée d'environ 24 m² située dans le Hall3 de Paris Gare de Lyon. (Seuls les occupants titulaires d'une convention d'occupation temporaire sur la gare de Paris Gare de Lyon peuvent répondre à cet emplacement).

La demande de réserve doit être motivée en fonction du besoin de l'occupant actuel en gare.

Durée de l'occupation : en fonction de la date de mise à disposition prévisionnelle de l'emplacement (Mai 2026), étant précisé que la durée ne pourra pas dépasser la durée de la convention d'occupation non constitutive de droits réels portant occupation d'un emplacement à usage commercial en cours d'exécution.

II. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Cette procédure de sélection préalable n'est ouverte qu'aux occupants qui bénéficient d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels en gare de Paris Gare de Lyon pour l'occupation d'un emplacement à usage commercial en cours d'exécution.

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant sur la présente consultation via le site internet Retail & Connexions. L'ensemble des emplacements seront intégrés dans un Dossier de Consultation unique.

Cette demande devra être impérativement reçue avant le : **13/02/2026 à 16h00 délai de rigueur.**

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet Retail & Connexions seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Après la clôture de dépôts des intérêts, les candidats recevront une notification pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet Retail & Connexions, qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

SNCF Gares & Connexions et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

La date limite de réception des offres est le : **27/02/2026 à 16h00 délai de rigueur.**

La date prévisionnelle de signature du contrat est le : **Avril 2026.**